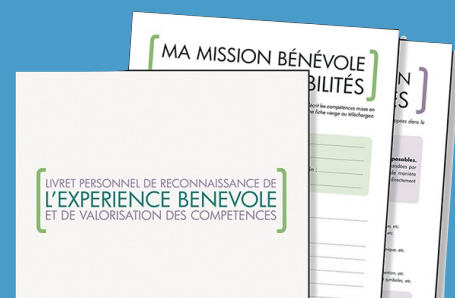


COMMENT VALORISER SON EXPÉRIENCE BÉNÉVOLE ?



PASSEPORT BÉNÉVOLE

Qu'est ce que le Passeport Bénévole ?

Le Passeport Bénévole est un **livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole** permettant ainsi de faire reconnaître son expérience bénévole dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) ou auprès de recruteurs.

C'est un **outil France Bénévolat** qui atteste de l'expérience bénévole acquis avec l'appui de Pôle Emploi, du Ministère de l'Education Nationale et de l'AFPA. Ce document suit le bénévole tout au long de son parcours de bénévolat.

Que m'apporte le Passeport Bénévole ?

Dans un premier temps, le Passeport Bénévole vous permet de faire le **bilan de vos compétences** et **rendre compte de vos connaissances**.

Dans un deuxième temps, il est un moyen utile pour **valoriser ses expériences bénévoles auprès de recruteurs** dans la recherche d'un emploi par exemple.

Pour les recruteurs, le bénévolat témoigne du souci de l'autre ou de l'intérêt général, démontre qu'on sait s'impliquer dans un projet et qu'on est capable de prendre position.

Pour qui ?

Il s'adresse à **tous les bénévoles**, que vous soyez étudiant, salarié en reconversion professionnelle, demandeur d'emploi ou en congé familial voulant reprendre une activité professionnelle... et concerne tous les types de missions.

Comment l'obtenir ?

En se rendant sur le **site internet « Passeport Bénévole »** : <http://www.passeport-benevole.org>, onglet « Où trouver le passeport ? ». Ce livret vous sera facturé 2€ pour toutes demandes établies auprès d'un centre France Bénévolat ou 4€ pour toutes demandes effectuées en ligne.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter :
Morgane, coordinatrice Bénévoles du Vélo Vert Festival
01.39.13.33.22 - 06.73.29.43.43 - m.bourgeois@chlorobike.com